COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE SUIVI ISDI

Date : 4 juillet 2022 à 9H dans les locaux de TERSEN

Personnes présentes :

Commission : MM. JEAN-BAPTISTE - KLEIJN – MELOT – PERCHAT - TABORSKI

Tersen Cosson : MM. ANTOINE - DEGAND –SENERGUES

Personnes excusées : M. POURADE

Après présentation du contexte et des objectifs de cette réunion, puis un tour de table, nous procédons à l’ordre du jour via la documentation de présentation préparée par M. DEGAND.

**Notes complémentaires à cette présentation de Monsieur Degand (n° page):**

1 : Le document de présentation initial sera incrémenté au fil des progressions.

4 : La Charte est signée par les membres de la commission présents et validée.

Un des membres de la commission regrette que cette commission ne puisse comporter des personnes morales.

La commission sera impliquée dans les phases majeures : démarrage extension sud, puis phase est, afin de prendre en compte au mieux les éventuels impacts du chantier.

7 : Le rapport archéologique de la première zone sera mis à disposition pour archivage à la Mairie

9 : Un dispositif réglementaire de mesure de sonore annuel reste également de vigueur. Le positionnement des capteurs de cette page constitue un complément de surveillance, spécifique à cette ISDI. C’est le premier chantier à développer une telle mesure.

Le positionnement des capteurs dans le « val des templiers » reste à finaliser. Les avantages et inconvénients d’un positionnement au niveau de l’antenne centrale sont abordés.

La Mairie de Puiseux en France a proposé de mettre à disposition les sources d’électricité en place pour alimenter les capteurs. Une réunion technique (MM. Sénergues – René- Kleijn) a permis de déterminer les armoires électriques et emplacements adéquats pour les capteurs à Puiseux Village (11) et au Bois du Coudray (12).

L’emplacement au Val des Templiers n’est pas finalisé à ce jour. Les différentes options sont abordées : antenne centrale, coulée verte, parcelle boisée, armoire transformateur…

Les emplacements envisagés sur le périmètre de l’ASL « Val des Templiers » nécessitent l’aval de cette association.

🡺F. Kleijn assurera la communication entre la Mairie et le bureau de l’ASL sur ce point.

🡺Après concertation, il est demandé à TERSEN de proposer un bilan des alternatives.

Les résultats des mesures des capteurs ne sont pas disponibles en continu, totalement privative. Des résultats pourront être présentés en CLS.

Durée capteur 1 : pendant toute la durée (soit 8 ans)? Pas de réponse à ce jour ; c’est un peu tôt.

16 : Concernant le suivi agronomique, la commission demande d’avoir les résultats des analyses pédologiques et agricoles afin de démontrer l’amélioration du sol visée (réduction érosion notamment).

17 : Suivi gestion écologique : nouveau dispositif avec le soutien d’un cabinet d’écologie pour renforcer le corridor écologique.

Des « balades écologiques » pourront être organisées, encadrées par des écologues, pour sensibilisation à l’environnement.

**Phasage.**

La gestion des clôtures en fin de chantiers et des cheminements pourront être abordée en commission et en temps voulu, afin de mieux orienter l’utilisation de l’espace.

Il faut un temps estimé de 2 a 3 semaines pour la mise en place du merlon partie basse (proche des habitations). Pour la totalité il faut compter au moins 2 mois. Début planifié dès septembre.

Les Groupes électrogènes seront au maximum enclavées et derrière les talus afin d’éviter toute nuisance sonore. La base vie actuelle restera en place pour la première phase. Les engins seront dans une zone spécifique, également en zone enclavée.

Première phase d’apport extérieur prévue dès cet hiver 2022.

**Communication**

Un dispositif smartphone est créé à cette fin TERSEN ET MOI. Tersen nous informera via un flyer sur la disposition de cet outil.

La commission exprime un besoin de communication auprès des habitants de Puiseux en France. Le Puiseux Mag’ peut en être un support.

* Dès sa finalisation, TERSEN adresse à la commission le flyer sur TERSEN EN MOI.
* La commission pourra alors rédiger un article sur sa fonction dans le Puiseux Mag’.
* L’organisation possible de journées pédagogiques est avancée. A retenir.

Un rapport de cessation sera établi avec validation via un arrêté préfectoral. La commune sera récependiaire de PV de récolement de cessation partielle. Le PV sera également affiché.

**Prochaine réunion :**

La commission demande d’avoir des résultats des mesures précisées dans l’arrêté d’enregistrement, y compris les informations sur les éventuelles anomalies et leur prise en compte.

Planification : nous déterminerons en décembre la date de la prochaine commission, prévue vers février – mars.

Le rédacteur

F. Kleijn